

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Tarifs des activités
périscolaires pour
l'année 2009 / 2010**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 juillet 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des
Services


François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur BAZIN d'ORO à Madame MAUVAGE
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur BLANC à Monsieur QUÉMARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2009/2010

RAPPORTEUR : Madame de CIDRAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis l'année dernière, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs périscolaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 août et non plus pour chaque année civile. Cette nouvelle organisation permet de faciliter la lecture des tarifs par les familles et de simplifier la gestion administrative des activités périscolaires.

En matière de restauration scolaire, la revalorisation de cette année intègre les incidences des deux grandes orientations voulues par la Municipalité :

- la poursuite de l'effort de solidarité avec les familles les plus modestes par le maintien du tarif à 1 € des repas de la première tranche de quotient familial,
- l'intégration dans le nouveau cahier des charges de la restauration scolaire de critères qualitatifs et environnementaux, notamment avec l'introduction de l'alimentation biologique.

Le marché de restauration scolaire s'achève le 31 août prochain. Un nouveau cahier des charges a été rédigé en prenant en compte plusieurs objectifs :

- les nouvelles recommandations établies par le groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN) qui ont été publiées au Journal Officiel en mai 2007,
- la limitation des produits industriels,
- l'incitation à la consommation de fruits, légumes et laitages,
- l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique à travers les laitages,
- la sécurisation des filières d'approvisionnement en viande grâce à l'exigence systématique d'un label.

Ces nouvelles exigences enchérissent le coût de la prestation d'environ 15%. C'est pourquoi, il est proposé de lisser cette augmentation de façon progressive entre les tranches du quotient familial. Cette augmentation est due à la forte augmentation des matières premières depuis la conclusion du précédent marché. La revalorisation la plus forte n'atteint pas 50% du coût de l'augmentation supportée par la Ville.

S'agissant des autres activités périscolaires (garderies maternelles, études surveillées et centres de loisirs), les tarifs seront revalorisés uniformément de 2% pour prendre en compte l'augmentation globale des coûts.

Toutefois, la nouvelle grille de réduction des activités périscolaires de la « carte famille » réduit considérablement le tarif des activités périscolaires pour les tranches de revenus les plus modestes. Ainsi, la tranche de revenus la plus basse bénéficie d'une réduction de plus de 50% du coût de la garderie maternelle, des études surveillées et des centres de loisirs (Cf. délibération précédente).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités périscolaires pour l'année scolaire 2009 / 2010.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la grille tarifaire pour l'ensemble des activités périscolaires pour l'année scolaire 2009 / 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

		AFFAIRES SCOLAIRES								
OBJET	DENOMINATION	TARIFS 2008/2009	TARIFS 2009/2010	VARIATION en euros					OBSERVATIONS	
RESTAURATION SCOLAIRE	<i>* Adultes et enseignants</i> ~ Enseignants - tarif unitaire de base	5,9	6,28	0,38						
	(Les enseignants peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel lorsque leur indice est inférieur à 464. Le montant de la réduction est notifiée par l'Inspection Académique courant juin de chaque année. Ce tarif est alors diminué du montant indiqué.)									
	~ Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire	3,41	3,63	0,22						
		forfaits mensuels								
	<i>* Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants - Quotient familial</i>	tarif unitaire du forfait	VARIATION en euros		1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	1,00	1,00	0,00	3,53	7,05	10,58	14,10	1,05	
	. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	1,55	1,60	0,05	5,64	11,28	16,92	22,56	1,68	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	3,12	3,25	0,13	11,46	22,91	34,37	45,83	3,41	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	3,34	3,55	0,21	12,51	25,03	37,54	50,06	3,73	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	3,78	4,00	0,23	14,10	28,20	42,30	56,40	4,20	
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	4,00	4,30	0,30	15,16	30,32	45,47	60,63	4,52	
	. Au-dessus de 1500,00 €	4,44	4,75	0,31	16,74	33,49	50,23	66,98	5,00	
	<i>* Familles Saint-Germainoises de 3 enfants et plus - Quotient familial et réduction supplémentaire de 10%</i>	tarif unitaire du forfait	VARIATION en euros		1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	0,90	0,90	0,00	3,17	6,35	9,52	12,69	0,95	
. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	1,40	1,44	0,04	5,08	10,15	15,23	20,30	1,51		
. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	2,79	2,91	0,12	10,26	20,52	30,77	41,03	3,06		
. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	2,99	3,18	0,19	11,21	22,42	33,63	44,84	3,34		
. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	3,39	3,59	0,20	12,65	25,31	37,96	50,62	3,77		
. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	3,58	3,85	0,27	13,57	27,14	40,71	54,29	4,04		
. Au-dessus de 1500,00 €	3,99	4,27	0,28	15,05	30,10	45,16	60,21	4,48		
<i>* Tarifs exceptionnels et familles extra-muros</i>	5,60	5,96	0,36							
ENFANTS ALLERGIQUES	<i>* Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants - Quotient familial</i>	tarif unitaire du forfait	VARIATION en euros		1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	0,63	0,59	-0,04	2,07	4,15	6,22	8,29	0,62	
	. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	0,96	0,95	-0,01	3,36	6,71	10,07	13,42	1,00	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	1,92	1,90	-0,02	6,71	13,42	20,13	26,85	2,00	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	2,06	2,10	0,04	7,40	14,81	22,21	29,61	2,21	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	2,34	2,35	0,02	8,29	16,58	24,87	33,16	2,47	
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	2,48	2,55	0,07	8,98	17,96	26,95	35,93	2,68	
	. Au-dessus de 1500,00 €	2,75	2,80	0,05	9,87	19,74	29,61	39,48	2,94	
	<i>* Familles Saint-Germainoises de 3 enfants et plus - Quotient familial et réduction supplémentaire de 10%</i>	tarif unitaire du forfait	VARIATION en euros		1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	0,58	0,54	-0,04	1,89	3,78	5,66	7,55	0,56	
	. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	0,88	0,87	-0,01	3,06	6,11	9,17	12,22	0,91	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	1,75	1,73	-0,02	6,11	12,22	18,34	24,45	1,82	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	1,87	1,91	0,04	6,74	13,48	20,22	26,97	2,01	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	2,11	2,14	0,03	7,55	15,10	22,65	30,20	2,25	
. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	2,26	2,32	0,06	8,18	16,36	24,54	32,72	2,44		
. Au-dessus de 1500,00 €	2,50	2,55	0,05	8,99	17,98	26,97	35,96	2,68		

OBJET	DENOMINATION	TARIFS 2008/2009	TARIFS 2009/2010	VARIATION en euros						OBSERVATIONS
	<i>* Tarifs exceptionnels et familles extra-muros</i>	3,49	3,55	0,06						
GARDERIES	<i>* Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants</i>									
	~ Matin	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	1,03	0,49	-0,54	1,74	3,48	5,22	6,96	0,52	
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	1,03	0,80	-0,23	2,82	5,63	8,45	11,27	0,84	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	1,61	1,60	-0,01	5,63	11,27	16,90	22,53	1,68	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	1,73	1,76	0,03	6,21	12,43	18,64	24,85	1,85	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	1,95	1,97	0,02	6,96	13,92	20,88	27,83	2,07	
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	2,07	2,14	0,06	7,54	15,08	22,61	30,15	2,25	
	. Au-dessus de 1500,00 €	2,30	2,35	0,05	8,28	16,57	24,85	33,14	2,47	
	~ Après-midi (avec goûter) - <i>Quotient familial</i>	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	2,10	1,00	-1,10	3,53	7,06	10,59	14,12	1,05	
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	2,10	1,62	-0,48	5,72	11,43	17,15	22,87	1,70	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	3,20	3,24	0,04	11,43	22,87	34,30	45,73	3,41	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	3,50	3,58	0,07	12,61	25,22	37,83	50,44	3,76	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	3,97	4,01	0,04	14,12	28,25	42,37	56,50	4,21	
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	4,20	4,34	0,14	15,30	30,60	45,90	61,20	4,56	
	. Au-dessus de 1500,00 €	4,67	4,77	0,10	16,81	33,63	50,44	67,26	5,01	
	<i>* Familles Saint-Germainoises de 3 enfants et plus - Quotient familial et réduction supplémentaire de 10%</i>									
	~ Matin - <i>Quotient familial + réduction de 10%</i>	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	0,94	0,46	-0,49	1,61	3,21	4,82	6,43	0,48	
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	0,94	0,74	-0,21	2,60	5,20	7,80	10,40	0,77	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	1,49	1,48	-0,01	5,20	10,40	15,60	20,81	1,55	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	1,59	1,63	0,04	5,74	11,47	17,21	22,95	1,71	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	1,78	1,82	0,05	6,43	12,85	19,28	25,70	1,91	
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	1,92	1,97	0,05	6,96	13,92	20,88	27,84	2,07	
	. Au-dessus de 1500,00 €	2,13	2,17	0,04	7,65	15,30	22,95	30,60	2,28	
	~ Après-midi (avec goûter) - <i>Quotient familial + réduction de 10%</i>	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait	
	. Jusqu'à 350,00 €	1,94	0,92	-1,02	3,24	6,48	9,73	12,97	0,97	
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	1,94	1,49	-0,45	5,25	10,50	15,75	21,00	1,56	
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	3,00	2,98	-0,02	10,50	21,00	31,50	42,00	3,13	
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	3,24	3,29	0,05	11,58	23,16	34,74	46,32	3,45	
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	3,65	3,68	0,03	12,97	25,94	38,91	51,88	3,86	
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	3,86	3,99	0,12	14,05	28,10	42,15	56,20	4,19	
	. Au-dessus de 1500,00 €	4,29	4,38	0,09	15,44	30,88	46,32	61,76	4,60	
	<i>* Tarifs exceptionnels et familles extra-muros</i>									
	~ Matin	2,74	2,80	0,05						
	~ Après-midi	6,05	6,17	0,12						

OBJET	DENOMINATION	TARIFS	TARIFS	VARIATION						OBSERVATIONS	
		2008/2009	2009/2010	en euros							
ETUDES SURVEILLEES	* Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait		
	. Jusqu'à 350,00 €	1,30	0,62	-0,68	2,19	4,38	6,57	8,76	0,65		
	. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	1,30	1,01	-0,29	3,55	7,10	10,64	14,19	1,06		
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	2,02	2,01	-0,01	7,10	14,19	21,29	28,38	2,11		
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	2,18	2,22	0,04	7,83	15,65	23,48	31,30	2,33		
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	2,48	2,49	0,01	8,76	17,53	26,29	35,06	2,61		
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	2,62	2,69	0,08	9,49	18,99	28,48	37,98	2,83		
	. Au-dessus de 1500,00 €	2,90	2,96	0,06	10,43	20,87	31,30	41,74	3,11		
ETUDES SURVEILLEES (suite)	* Familles Saint-Germanoises de 3 enfants et plus - Quotient familial et réduction supplémentaire de 10%	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait		
	. Jusqu'à 350,00 €	1,18	0,56	-0,62	1,96	3,92	5,88	7,85	0,58		
	. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	1,18	0,90	-0,28	3,18	6,35	9,53	12,70	0,95		
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	1,82	1,80	-0,02	6,35	12,70	19,06	25,41	1,89		
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	1,95	1,99	0,03	7,01	14,01	21,02	28,02	2,09		
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	2,21	2,23	0,02	7,85	15,69	23,54	31,39	2,34		
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	2,37	2,41	0,05	8,50	17,00	25,50	34,00	2,53		
	. Au-dessus de 1500,00 €	2,60	2,65	0,05	9,34	18,68	28,02	37,37	2,78		
	* Tarifs exceptionnels et familles extra-muros	3,23	3,30	0,07							
	ACCUEIL DU SOIR APRES 18H00	* Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait	
		. Jusqu'à 350,00 €	0,71	0,34	-0,37	1,19	2,38	3,58	4,77	0,36	
		. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	0,71	0,55	-0,16	1,93	3,86	5,79	7,72	0,57	
		. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	1,10	1,09	-0,01	3,86	7,72	11,58	15,44	1,15	
. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €		1,18	1,21	0,03	4,26	8,51	12,77	17,03	1,27		
. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €		1,33	1,35	0,02	4,77	9,53	14,30	19,07	1,42		
. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €		1,49	1,47	-0,02	5,16	10,33	15,49	20,66	1,54		
. Au-dessus de 1500,00 €		1,58	1,61	0,03	5,68	11,35	17,03	22,70	1,69		
ACCUEIL DU SOIR APRES 18H00 (suite)		* Familles Saint-Germanoises de 3 enfants et plus - Quotient familial et réduction supplémentaire de 10%	tarif unitaire du forfait		VARIATION en euros	1 accueil	2 accueils	3 accueils	4 accueils	tarif unitaire hors forfait	
		. Jusqu'à 350,00 €	0,67	0,32	-0,35	1,13	2,25	3,38	4,50	0,34	
	. Au-dessus de 350,00 € et jusqu'à 400,00 €	0,67	0,52	-0,15	1,82	3,64	5,47	7,29	0,54		
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	0,59	1,03	0,45	3,64	7,29	10,93	14,57	1,09		
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	1,18	1,14	-0,04	4,02	8,04	12,06	16,07	1,20		
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	1,28	1,28	0,00	4,50	9,00	13,50	18,00	1,34		
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	1,44	1,38	-0,06	4,88	9,75	14,63	19,50	1,45		
	. Au-dessus de 1500,00 €	1,49	1,52	0,03	5,36	10,72	16,07	21,43	1,60		
	* Tarifs exceptionnels et familles extra-muros	2,82	2,87	0,05							

OBJET	DENOMINATION	TARIFS 2008/2009	TARIFS 2009/2010	VARIATION en euros						OBSERVATIONS
CENTRES DE LOISIRS	* Familles Saint-Germanoises									
	~ Tarif journalier - <i>Quotient familial</i>									
	. Jusqu'à 350,00 €	6,62	3,15	-3,47						
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	6,62	5,09	-1,52						
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	10,27	10,19	-0,09						
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	11,03	11,24	0,21						
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	12,48	12,58	0,11						
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	13,20	13,63	0,43						
	. Au-dessus de 1500,00 €	14,68	14,98	0,30						
	~ Tarif demi-journée (repas compris) - <i>Quotient familial</i>									
	. Jusqu'à 350,00 €	4,41	2,09	-2,32						
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	4,41	3,39	-1,02						
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	6,83	6,77	-0,05						
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	7,37	7,47	0,10						
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	8,35	8,37	0,02						
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	8,84	9,06	0,22						
	. Au-dessus de 1500,00 €	9,77	9,96	0,19						
	* Familles Saint-Germanoises 3 enfants et plus									
	~ Tarif journalier - <i>Quotient familial</i>									
	. Jusqu'à 350,00 €	5,93	2,83	-3,10						
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	5,93	4,58	-1,35						
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	9,23	9,16	-0,07						
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	9,93	10,10	0,17						
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	11,24	11,31	0,08						
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	11,90	12,26	0,35						
	. Au-dessus de 1500,00 €	13,20	13,47	0,27						
	~ Tarif demi-journée (repas compris) - <i>Quotient familial</i>									
	. Jusqu'à 350,00 €	3,95	1,88	-2,06						
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	3,95	3,05	-0,90						
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	6,14	6,10	-0,04						
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	6,64	6,73	0,09						
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	7,51	7,53	0,02						
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	7,97	8,16	0,20						
	. Au-dessus de 1500,00 €	8,79	8,97	0,18						
* Familles extra-muros										
~ Tarif journalier	30,63	31,25	0,61							
~ Tarif demi-journée (repas compris)	14,51	14,80	0,29							
~ Enfants d'Aigremont (journée)	18,45	18,82	0,37							
Nuit au Centre de Loisirs La Forestine	* Familles Saint-Germanoises									
	. Jusqu'à 350,00 €	5,25	2,50	-2,75						
	. Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	5,25	4,05	-1,20						
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 €	8,17	8,09	-0,08						
	. Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 €	8,75	8,93	0,18						
	. Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 €	9,92	10,00	0,08						
	. Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 €	10,50	10,83	0,33						
	. Au-dessus de 1500,00 €	11,67	11,90	0,23						

OBJET	DENOMINATION	TARIFS 2008/2009	TARIFS 2009/2010	VARIATION en euros						OBSERVATIONS
	<i>* Familles Saint-Germanoises 3 enfants et plus</i> . Jusqu'à 350,00 € . Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 €	4,73 4,73	2,25 3,64	-2,48 -1,09						
	. Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 € . Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 € . Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 € . Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 € . Au-dessus de 1500,00 €	7,35 6,56 8,93 9,45 10,50	7,28 8,03 9,00 9,75 10,71	-0,07 1,47 0,07 0,30 0,21						
Sorties exceptionnelles ou mini-séjours	<i>* Familles Saint-Germanoises - Quotient familial</i> . Jusqu'à 350,00 € . Au-dessus de 350,000 € et jusqu'à 400,00 € . Au-dessus de 400,00 € et jusqu'à 500,00 € . Au-dessus de 500,00 € et jusqu'à 685,00 € . Au-dessus de 685,00 € et jusqu'à 915,00 € . Au-dessus de 915,00 € et jusqu'à 1500,00 € . Au-dessus de 1500,00 € <i>* Familles Saint-Germanoises 3 enfants et plus - Quotient familial + réduction supplémentaire de 10%</i> <i>* Familles extra-muros</i>	55% 30% 30% 25% 15% 10% 0% 0,00	79% 66% 32% 25% 16% 9% 0% 0%							Réduction accordée sur le coût de la sortie ou du séjour (taux de réduction de la "carte famille")
TRANSPORTS SCOLAIRES	Par enfant (Camp des Loges) - pour l'année scolaire	88,5	88,5							Un prorata par mois complet pourra être facturé (prorata sur 10 mois)